

CHARTRE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les clubs qui souhaitent favoriser la démarche agenda 21 développement durable dans le cadre de la politique sportive s'associent à la charte « St Cyp sport » à la condition de remplir au moins 10 des 14 critères Suivants :

- 1. Présenter un projet club clarifier et formalisé
- 2. Favoriser l'accès des jeunes aux activités de l'association
- 3 Favoriser l'accès à l'activité sportive pour les foyers à très faible revenu et proposer au moins 3 gratuités pour des jeunes de la commune.
- 4. Mettre en place un tri sélectif sur les manifestations
- 5. N'utiliser que des gobelets et assiettes en carton recyclable
- 6. Informer et favoriser le covoiturage
- 7 Favoriser la pratique handisports
- 8. Proposer des actions spécifiques de santé
- 9. Proposer des actions d'information sur la santé et l'alimentation
- 10 S'engager dans une démarche de solidarité au profit d'une association à vocation humanitaire
- 11 S'engager à lutter et prévenir toute forme de violence dans le sport
- 12. Proposer une gestion de l'association raisonnable, réaliste et durable.
- 13. Favoriser l'emploi sportif
- 14. Mettre en place une information interne sur la notion et les enjeux du développement durable
- 15 Participer et faire évoluer la charte « St Cyp Sport »

Le Président de l'association s'engage à respecter les critères choisis ci-dessus

Date / Nom / Prénom / Signature